UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1861-1862.

RAPPORT DE M. TH. LACORDAIRE,

RECTEUR.

PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

LIEGE

J. DESOER, LIBRAIRE IM PRIMERIE DE



Messieurs,

En prenant pour la dernière fois la parole devant vous, c'est pour moi une vive satisfaction de vous faire connaître l'état florissant dans lequel mon successeur trouvera l'Université. Lorsque, il v a quatre ans, le gouvernement me fit l'honneur de m'en confier la direction; elle ne comptait que 729 élèves et ce chiffre paraissait alors si élevé que bien peu de personnes croyaient qu'il put s'accroître encore. Depuis cette époque, dans tous mes rapports, sauf un seul, celui de 1859-1860, j'ai eu à vous signaler une augmentation sans cesse croissante dans le nombre de nos élèves. Pendant le dernier exercice académique, il était déjà de 811; celui qui vient de finir l'a vu s'élever à 864. C'est une augmentation de 53 élèves sur l'exercice en question et de 135 depuis le commencement de mon rectorat. Nous pouvons donc avoir confiance dans l'avenir et j'oserai même ajouter qu'il n'est plus possible maintenant d'assigner des limites à une prospérité qui n'est, comme je vous le disais l'année dernière, qu'un reflet de celle du pays tout entier. Toutefois, Messieurs, il ne faut pas se le dissimuler, cette prospérité est due, en grande partie, aux Écoles spéciales, vers lesquelles se portent toujours avec un empressement qui ne se ralentit pas, les jeunes gens qui viennent nous demander une instruction d'où dépend leur avenir. Je vous épargnerai à ce sujet d'inutiles réflexions et me borne à constater ce fait qui ressort avec évidence du tableau suivant, dont le

but est de montrer comment se sont distribués ces 864 élèves entre les diverses Facultés et les Écoles spéciales.

	•	ÉLÈVES	N	OUVEAUX.
Faculté	de philosophie,	89	dont	57
>3	droit,	167)	24
»	sciences,	58)	34
*	médecine,	151	»	14
Ecoles spéciales,		399	»	119
		864	D	248

La comparaison entre cette répartition et celle de l'année dernière confirme ce que je disais à l'instant même. La Faculté de philosophie, qu'on peut appeler le vestibule des professions libérales, a perdu 10 élèves et celle des sciences 14; des deux autres qui ont été en progrès, l'une, celle de droit, en a gagné 10; l'autre, celle de médecine, 14; en tout 24; tandis que les Écoles spéciales en ont acquis 47.

Des 864 élèves inscrits, 735 appartenaient à la Belgique et se répartissaient entre ses diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province	de	Liége .					374	
»		Namur.					76	
»		Hainaut					71	
n		Limbour	g.				37	
'n		Brabant					77	
» ·		Luxemb	our	g.	٠.		46	
»		Deux Fl	and	res	s.		32	
>>		Anvers.					22	
						•	735	

Les élèves étrangers étaient au nombre de 129 et appartenaient aux États que voici :

Angleterre					1		
Australie.					1	,	
Brésil					2		
Danemark					1		

Espagne.							19
États-Unis							1
France .							18
Norwege.							4
Pays-Bas.			•	•		•	33
Pologne .							33
Prusse							10
Russie							4
Valachie.							2
						-	400
							129

Si je me dérobais à l'usage de mentionner les pertes que nous avons faites, mon silence, Messieurs, serait plus inquiétant pour les familles que l'aveu de la vérité. Je ne dissimulerai donc pas qu'une mortalité un peu plus forte que de coutume a sévi cette année sur nos élèves: nous avons à déplorer la mort de quatorze d'entre eux (1). C'est douloureux à dire, sans doute; cependant je ferai observer que plusieurs de ces infortunés jeunes gens avaient apporté, en venant à nous, le germe d'affections qui les condamnaient à une fin prématurée. En tenant compte de ce fait et de l'accroissement de la population universitaire, on trouve que nos pertes ont été, à une légère fraction près, les mêmes que l'année précèdente.

342 élèves se sont inscrits pour subir leurs examens pendant la deuxième session de 1860 et la première de 1861. Le nombre de ceux qui ont été admis s'est élevé à 268,

⁽¹⁾ MM. Hubert (Alfred), de Baudour; Tondreau (Julien), de Chimay; Aubron (Alfred), de Namur, de la Faculté de droit. — MM. Lagrange (Auguste), de Namur; Goffin (Félix), de Herve, de la Faculté de médecine. — MM. de Robaulx (Alexandre), de Hantes; Michaelis (Charles), de Luxembourg; Micha (Emile), de Liége; Jottrand (Armand), de Genappe; Nalinne (Alfred), de Charleroi; Kielezewski (Sigismond), de Wichnow; Gonzalves (Joachim), de Bahia; Sulimierski (Robert), de Kalisch; Massart (Oscart), de Liége, des Écoles spéciales.

parmi lesquels 162 l'ont été d'une manière satisfaisante. Les autres ont obtenu des distinctions, savoir :

81 la distinction simple (1).

- (1) MM.
- 1. A. Schepers, d'Alost.
- 2. A. Jadot, de Marche.
- 3. E. Jadot, de Marche.
- 4. M. Doreye, de Liège.
- 5. C. Grenson, de Liége.
- 6. J. Fraipent, de Burdinne.
- 7. L. Henoul, d'Amay.
- 8. A.Van Maldeghem, de Bruges.
- F. Impens d'Elhougne, de Gand.
- 10. G. d'Autrebande, de Huy.
- 11. E. Prinz, de Hasselt.
- 12. E. Banning, de Liége.
- 13. G. Galand, de Grâce Berleur.
- 14. J. Ledoux, de Jemelle.
- 15. E. De Koninck, de Liége.
- G. Barlet, de Bruxelles.
- 17. J. Colard, de Hodimont.
- 18. C. de Ponthière, de Liége.
- 19. J. H. J. Cartier, d'Argenteau.
- 20. J. Warnant, de Huy.
- 21. A. Polet, de Bassevelde.
- 22. E. Houbaer, de Jemeppe.
- 23. E. Desoer, de Liége.
- 24. A. Deville, de Bas-Oha.
- 25. F. Prion, de Beemont.
- 26. L. de Gorswarem, de Corswarem.
- 27. L. Van Orle, de Liége.
- 28. E. Whettnall, de Liége.
- 29. A. Ruys, de Tongres.
- 30. C. Combaire, de Liége.
- A. Sepulchre, de Solière.
- H. Delwaide, de Visé.

- 33. f. Denoël, de Liége.
- 34. L. Verdin, de Liège.
- 35. A. Bernimolin, de Liège.
- 36. T. Bormans, de Liége.
- 37. J. Dolez, de Mons.
- 38. F. Lekeu, de Battice.
- 39. L. Vandriken, de Liége.
- 40. E. Breuls, de Gelicke.
- 41. A. Diercysens, de Herenthals.
- 42. J. de Montpellier, d'Anevoye.
- 43. C. de Blancaert, de Namur.
- V. de Waha, de Liège.
- 45. G. de Lhoneux, de Huy.
- Liège.
- 47. F. Jamar, de Liége.
- 48. L. Polain, de Liège.
- 49. L. Vertdbois, de Verviers.
- 50. J. Delvoie, de Tongres.
- 51. N. Moreau, de Charneux.
- 52. T. Bartholomé, de Fléron.
- 53. L. Stacquez, de Venloo.
- 54. M. Davreux, de Liége.
- 55. P. Delvaux, de Rochefort.
- 56. L. Mawet, de Fléron.
- 57. A. Henrard, de Lanaeken.
- 58. H. Marcotty, de Frameries.
- E. Warnant, de Huy.
- 60. L. Legros, de Virton.
- 61. G. Jamain, de Diechem.
- 62. A. Gilman, de Liége.
- 63. A. Dubois, de Battice.
- 64. H. Kuborn, de Seraing.
- 65. F. Eymael, de Liége.

25 la plus grande distinction (2).

Les examens des Écoles spéciales ont donné les résultats suivants. Sur 317 récipiendaires qui se sont présentés, 264 ont été admis, dont

134 d'une manière satisfaisante.

- 66. W. Goebels, de Cologne.
- 67. J. Ronvaux, de Noville-les-Bois
- 68. A. Dastot, de Mons.
- 69. C. Würth, de Liége.
- 70. L. Discry, d'Engis.
- 71. F. Picard, de Cheratte.
- 72. M. Cupers, de Herve.
- 73. O. Massenge, de Liége.
 - (2) MM.
 - 1. L. Collinet, de Liège,
 - 2. J. Krans, de Liège.
 - 3. L. Vanden Bosch, de Tirlemont.
 - 4. E. de Fastré, de Tongres.
 - 5. T. Hippert, de Bruxelles.
 - 6. C. Reypens, de Duffel.
- 7. M. Grandry, de Tilleur.
- 8. G. Jacqué, de Bruges.
- 9. X. Neujean, de Theux.
- 10. L. Moxhon, de Liége.
- 11. J. Eloin, de Namur.
- 12. E. Henrard, de Wormeldange.
- 13. C. Loiseau, de Namur.
- 14. J B. Vanharen, de Fouronle-Comte.

- 74. C. Würth, de Liége.
- 75. L. Discry, d'Engis.
- 76. F. Picard, de Cheratte.
- 77. F. Bidlot, de Liége.
- 78. O. Massenge, de Liége.
- 79 N. Cherbonnier, de Dinant.
- 80. L. Telle, de Tournai.
- 81. H.E. Hippert, d'Arlon (1).
- 15. V. Masius, de Kemich.
- L. Martiny, de Habay-la-Neuve.
- 17. J. Van Aubel, de Meersen.
- J. Nyst, de Maestricht.
- E. Heiderscheidt, de Lierre.
- W. Heynen, de Fouron-le-Comte.
- 21. F. Bidlot, de Liège.
- N. Charbonnier, de Dinant.
- 23. N. J. Nyst, de Maestricht.
- 24. E. Heiderscheid, de Lierre.
- W. Heynen, de Fouron-le-Comte (2).
- (1) MM. Würth, Discry, Picard et Massenge ont obtenu deux fois la distinction.
- (2) MM. Nyst, Heiderscheidt et Heynen figurent deex fois pour la plus grande distinction, et MM. Bidlot et Charbonnier pour la distinction et la plus grande distinction.

83 avec distinction (3).

- (3) MM.
- 1. C. Alexandre, d'Amay.
- 2. J. Beauprez, d'Olne.
- J. Beco, de Liége.
- V. Brassart, de Bruxelles.
- N. Breithoff, de Luxembourg.
- L. Cambier, de Bruxelles.
- X. Challe, de Farcienne.
- 8. O. Schanus, de Maeseyck.
- E. De Cuyper, de Bruxelles.
- A. Delarge, de Liége.
- 11. F. Delarge, de Liége.
- 12. C. Demanet, de Namur.
- 13. J. Demeyst, de Lessines.
- 14. E. De Nothomb, de Bruxelles.
- 15. C. Devivanco, de Bayonne.
- 16. J. Dianand, de Chambery.
- 17. E. Dejuzaine, de Liége.
- 18. J. Dluzewski, de Varsovie. M. Donckier, de Bruxelles.
- E. Docteur, de Liége.
- 21. L. Domanski, de Varsovie.
- 22. D. Doye, de Hornu.
- 23. G. Duguet, de Liége.
- 24. A. Firket, de Liége.
- 25. V. Francken, de Bruxelles.
- V. Franck, de Liége.
- 27. F. Gantois, de Mons.
- 28. L. Gantois, d'Anvers.
- 29. E. Germaux, de Seilles.
- 30. A. Gilbert, de Fleurus.
- E. Glogowski, de Varsovie.
- 32. L. Godebski, de Louvain.
- 33. M. Goffart, d'Ouffet.
- 34. F. Guchez, de Hornu.
- P. Guerrin, de Flémalle.
- J. Havrez, de Liége.
- 37. G. Hock, d'Andennes.

- D. Houssier, de Popuelle.
- 39. E. Hubert, d'Anvers:
- 40. F. Krans, de Liége.
- 41. Z. Laduron, de Montignysur-Sambre.
- 42. A. Lebrun, de Mons.
- 43. I. Leonowiz, de Varsovie.
- 44. E. Lottin, de Marchienne.
- 45. E. Macoir, de Givet.
- 46. A. Malpas, de Liége,
- 47. A. Maroquin, de Quaregnon,
- 48. L. Moreau, de Huy.
- 49. E. Morel, de Bruxelles.
- 50. E. Nagant, de Liége. J. Nagant, de Liége.
- F. Neyst, de Maestricht.
- J. Paschal, de Liége.
- J. Pavelino, de Rimnée.
- 55. E. Petitbois, de Namur.
- 56. J. B. Petteau, de Tournai.
- A. Peltzer, de Verviers.
- A. Philippart, de Tournai.
- 59. L. Piedbœuf, de Jupille.
- 60. F. Renoz, de Liége.
- 61. A. Riez, de Nivelles.
- 62. A. Rops, de Namur.
- 63. V. Rutgers, de Leyde.
- V. Sépulchre, de Solières.
- 65. A. Simonis, de Verviers.
- 66. E. Spaak, de Bruxelles.
- 67. L. Spiertz, de Liége.
- 68. C. Spinnael, de Bruxelles.
- 69. T. Stang, de Valders (Norwège).
- . 70. A. Stévaert, de Liége.
- 71. E. Thys, de Dalhem.
- 72. V. Tschiderer, de la Rochette.
- 73. G. Vanderton, de Bruxelles.

37 avec grande distinction (4).
10 avec la plus grande distinction (5).

- 74. A. Vandenbogaerte, d'Ypres.
- 75. P. Vanderzypen, de Liége.
- 76. F. Vanoppen, de Schimmert.
- 77. B. Vincotte, de Bogerhout.
- 78. A. Walland, de Nimègue.
- 79. L. Willem, de Liége.
- 80. L. Wuillot, de Paturages.
- 81. P. Zillesen, d'Amsterdam (1).

(4) MM.

- 1. R. Bertrand, d'Anvers.
- 2. A. Bormans, de Gand.
- 3. V. Brabant, de Namur.
- 4. L. Bronne, de Liége.
- 5. Z. Bychowiec, de Grodno.
- 6. J. Capdevila, de Barcelone.
- 7. R. Capdevila, de Barcelone.
- 8. A. Chaussette, de Bruxelles.
- 9. L. Chevron, de Liége.
- A. Courtin, de Ghlin.
- E. Dejaer, de Liége.
- 12. L. Demonceau, de Liége.
- 13. L. Despret, de Chimay.
- E. Detienne, de Bruxelles.
- 15. A. Dupont, de Liége.
- L. Fischer, de Bruxelles.
- L. Gérard, de Liége.

- 18. A. Greiner, de Bruxelles.
- U. Habets, de Liége.
- 20. P. Heger, de Bruxelles.
- 21. D. Hovine, de Splehin.
- 22. A. Habets, de Liége.
- 23. E. Kennis, de Louvain.
- 24. E. Lammens, de Bruxelles.
- 25. J. Magery, de Namur.
- 26. P. Marlin, de Namur.
- 27. C. Michaëlis, de Luxembourg.
- 28. J. Poswick, de Hodimont.
- 29. N. Reculez, de Liége.
- 30. J. Rosius, de Liége.
- 31. G. Ross, de Harlem.
- 32. J. Smets, d'Oreye.
- 33. V. Tschiderer, de la Rochette.
- 34. S. Zurkowski, de Varsovie (2).

(5) MM.

- A. Ancion, de Liége.
- 2. V. Dubeltowidz, de Varsovie.
- 3. T. Dubriez, de Velaine.
- 4. V. Dwelshauvers, de Dinant.
- 5. A. Greiner, de Bruxelles.
- 6. P. Hanrez, de Marchienne.
- 7. G. Kennis, de Louvain.
- 8. L. Thonnard, d'Ixelles.
- 9. A. Szepezylski, de Varsovie.
- 10. F. Ujazdowski, de Plock.
- (1) MM. Hubert et Zillesen ont obtenu deux fois la distinction.
- (2) M. Detienne a obtenu trois fois la grande distinction et M. A. Greiner deux fois.

Cinquante-un élèves (huit de plus que l'année dernière) sont sortis avec le diplôme d'ingénieur, savoir :

12 ingénieurs honoraires des mines.

- 5 civils des mines.
- 23 civils des arts et manufactures.
- 11 -- civils mécaniciens.

Jusqu'ici l'arrêté royal du 15 septembre 1853, qui a créé les doctorats spéciaux, n'avait reçu qu'une seule application à l'Université de Liège, dans la personne de M. Dewalque. Cette institution commence à sortir de l'oubli dans lequel elle semblait être tombée. Dans le cours de cette année, trois candidats se sont présentés et tous trois ont été admis.

Deux, MM. les docteurs Ansiaux et Wasseige, de Liége, ont reçu de la Faculté de médecine : le premier, sous la date du 2 mai 1861, le second, sous celle du 4 juillet dernier, le diplôme spécial de docteur en sciences chirurgicales.

Le 25 juin, la Faculté de droit, à la suite d'épreuves soutenues d'une manière brillante, conférait celui de docteur spécial en droit romain à M. Staedtler, de Bruxelles.

Un étranger, M. J. J. Verrier, de Provins (France), a réclame le bénéfice de l'arrête royal du 12 octobre 1838, qui a autorisé les Universités de l'État à délivrer des diplômes scientifiques. La Faculté de médecine, après lui avoir fait subir les épreuves prescrites, lui a conféré celui de docteur en médecine.

PERSONNEL ENSEIGNANT. - OBJETS DIVERS.

L'année dernière, Messieurs, c'était à la mémoire du vénérable M. Fuss que j'avais à rendre un dernier hommage. Cette fois, un devoir plus pénible encore m'est imposé. Dans le court intervalle de quelques mois, la mort a frappé deux fois le corps professoral: l'une au moment où il venait de reprendre ses travaux; l'autre, il y a quelques semaines seulement. C'est exclusivement dans la Faculté de médecine qu'elle a exercé ses ravages, et des deux victimes qu'elle a

faites, on se demande laquelle a droit à de plus profends regrets.

L'une d'elles, Wilmart, l'espoir de la chirurgie liégeoise, comme on l'a dit à si juste titre, inspire ce sentiment douloureux que cause le spectacle de tout ce qui périt avant le temps, de la moisson détruite avant la récolte, de l'homme qui succombe en laissant son sillon inachevé. Dans la force de l'âge, préparé par vingt ans d'études à monter au premier rang dans son art, signalé à l'attention publique par l'éclat de son enseignement, aimé et admiré de ses élèves, sympathique à tous, il a disparu subitement, en laissant parmi nous et chez tous ceux qui l'ont connu des regrets aussi vifs aujourd'hui que le premier jour. Ils étaient mérités, car en lui se trouvaient réunis, par une heureuse alliance, la science et les plus rares qualités de l'esprit et du cœur.

Simon, du moins, a parcouru une longue carrière et à le voir, quelques mois encore avant sa fin, si infatigable dans son enseignement et sa vie publique, ceux qui ignoraient la maladie dont il était atteint devaient croire que de longs jours lui étaient encore réservés. On l'a dit à ses funérailles, ce n'est pas cette maladie qui a été la cause immédiate de sa mort. Cet homme, qui avait tant vu souffrir pendant une pratique de quarante années, ne s'était pas endurci au contact permanent des douleurs de ses semblables; son âme était restée sensible. Il n'a pu survivre à la perte de la compagne dévouée de sa vie. Lorsque les derniers honneurs lui ont été rendus, des voix plus autorisées que la mienne ont révélé tout ce que la branche de la médecine à laquelle il s'était particulièrement voué a perdu en lui; on l'a mis au niveau des premiers praticiens que possède l'Europe dans l'art obstétrique. D'autres ont dit par quels travaux jamais interrompus il avait conquis la position honorable qu'il occupait dans la société. Ces souvenirs sont d'hier, et je ne les réveillerai pas. Mais je ne puis taire le chagrin que j'éprouve de n'avoir pas été dans cette circonstance l'interprête du corps professoral. J'étais l'obligé de Simon et j'aurais aimé lui payer sous cette forme la dette que sa délicatesse m'avait forcé de contracter envers lui.

Écartons, Messieurs, ces tristes pensées pour nous reporter vers un souvenir d'une nature toute contraire: la visite trop courte, au gré de la fidèle population de Liége, que le Roi lui a faite dans les premiers jours de l'année académique. Le corps professoral a eu l'honneur de paraître en sa présence et a recueilli de sa bouche quelques-unes de ces bonnes paroles qui récompensent des efforts passés et raniment le zèle pour l'avenir.

A cette occasion, le Roi a daigné élever au rang d'officier de son ordre l'un des vétérans de l'Université, M. le professeur Dupont, légitime récompense de ses longs et honorables services. Par un autre arrêté rendu le même jour, le Roi a bien voulu honorer dans ma personne les fonctions du rectorat, en me conférant la même distinction. Quelques mois plus tard, elle allait trouver un autre vétéran de l'Université, M. le professeur Gloesener, l'un des savants qui représentent le plus dignement la science belge à l'étranger. Dans l'intervalle, deux autres membres du corps professoral, MM. Brasseur et Schaar, avaient été nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold, à la vive satisfaction de leurs collègues.

De nombreux changements ont été apportés dans le cours de l'année, soit à la position, soit aux attributions des professeurs qui suivent.

Un arrêté royal du 16 mars 1861 a nommé professeurs ordinaires MM. Péters, de la Faculté de médecine, et Stecher de celle de philosophie et lettres, et professeurs extraordinaires MM. les agrégés Heuse, de celle de médecine, et Bède, de celle des sciences. Ces honorables collègues comptaient tous de longues années de service, et c'est aux difficultés matérielles inhérentes à toute promotion universitaire qu'ils doivent attribuer le retard qu'a éprouvé leur nomination.

Lors de la réouverture de l'Université, M. le professeur Baron, atteint d'une affection dont les premiers symptômes étaient assez anciens, s'est trouvé dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, et quelques mois après il s'est vu obligé de prendre sa retraite. L'Athénée royal de Bruxelles avait eu les prémices de sa belle intelligence et l'Université ne l'avait recu que tard. Mais il ne lui avait pas moins apporté l'un des esprits les plus distingués qu'elle ait possédé depuis sa création, ses vastes connaissances littéraires, une réputation fondée sur de nombreux ouvrages dont quelquesuns sont devenus classiques, enfin l'espoir, maintenant détruit sans retour, de le conserver longtemps. Par arrêté royal du 9 octobre 1860, M. Stecher a été chargé de le suppléer pour le cours d'histoire de la littérature française dont il était chargé, comme pour celui de style et de rédaction qu'il donnait aux Écoles spéciales.

Un autre arrêté royal du 4 février 1861 a accordé l'éméritat à M. le professeur Gloesener; mais du moins nous n'avons pas perdu ce respectable collègue sur qui les années n'ont point de prise et passent sans affaiblir son ardeur pour la science et le travail. A part le règlement de sa pension, il est resté dans les mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire titulaire du cours de physique mathématique, et nous le voyons tous avec bonheur continuer de prendre part aux réunions de la Faculté des sciences dont il fait partie, ainsi qu'à celles du Conseil académique.

M. le professeur Dewalque a été autorisé, par arrêté ministériel du 31 juillet dernier, à faire un cours spécial de paléontologie, qui sera l'utile complément de celui de minéralogie et de géologie dont il est chargé.

Le décès de M. Wilmart a nécessité, dans la Faculté de médecine, des changements d'attributions auxquels il a été pourvu par un arrêté royal du 4 mars 1861.

Les cours de pathologie chirurgicale (matières spéciales) et d'opérations chirurgicales, dont il était titulaire, ont été confiés à M. Borlée, qui a été déchargé en même temps

du cours de médecine légale, y compris la toxicologie, et de celui de pathologie chirurgicale (matières générales). Ces deux cours ont été partagés entre M. Ansiaux, qui a reça le second, et M. Royer, à qui le premier a été donné; tous deux ont conservé leurs autres attributions.

Jusqu'ici les mesures destinées à combler le vide fait par la mort de M. Simon dans la même Faculté n'ont pas encore été prises, mais elles ne peuvent tarder de l'être.

Une seule modification a eu lieu dans le personnel des Écoles spéciales. Un arrêté royal du 28 mars dernier a chargé M. l'ingénieur Gillon du cours de métallurgie en remplacement de M. l'agrégé Delvaux, qui a été nommé conservateur des collections de ces écoles et chargé du service de leur bibliothèque.

Les membres du corps professoral qui ont publié des travaux sont: Dans la Faculté de philosophie: MM. Stecher (1) et Le Roy (2); dans celle de droit: M. De Fooz (3); dans celle des sciences: MM. Chandelon (4); De Cuyper (5);

Une Épopée bourgeoise. (Annuaire de la Sogiété d'Émulation de Liège.)

Articles de critique littéraire.

(2) Divers rapports adressés à des sociétés littéraires.

De nombreux articles de critique (littérature, histoire, philosophie), dans les recueils périodiques de la Belgique et de l'Allemagne.

Dans la Revue de l'instruction publique (Bruges), la première partie d'une Étude historique et critique sur l'Enseignément élémentaire de la Grammaire latine.

- (3) Tome II du Droit administratif belge, sous le titre : De la Fortune publique en Belgique.
- (4) Allas de Chimie industrielle inorganique à l'usage des élèves des Écoles spéciales.
 - (5) Les tomes VIII et IX de la REVUE UNIVERSELLE DES MINES.

⁽¹⁾ Etude sur les Proverbes. Liége, Carmanne.

Isid. Kupfferschlæger (1); G. Dewalque (2) et E. Morren (3); enfin dans celle de médecine: M. Spring (4).

(1) Une suite d'articles sur l'Économie domestique, publiés dans le Médecin de la Famille, n° 15 novembre et 115 décembre 1860, 15 janvier, 15 mars, 15 avril, 15 juin et 15 septembre 1861.

Essais docimastiques de minerais de fer. Revue universelle, tome IV, 5° livraison.

Essais docimatiques de minerais de zinc. Revue universelle, tome V, 1^{re} livraison.

Essais docimatiques de minerais de plomb et de cuivre. Revue universelle, tome V, 4º livraison.

(2) Sur la Constitution du Système cifélien dans le bassin anthraxifère du Condroz. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, tome XI.)

Observations des phénomènes périodiques des plantes et des animaux, et observations météorologiques faites à Stavelot en 1860. (MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE, tome XXXIII.)

Diverses notices dans la Revue universelle.

(3) La Belgique horticole, tome XI, in-8°. Gand, 1861.

La Espana horticola; traducida al espanol, por don Jose Sanudo de la Pelilla, tome II, in-8°. Santander, 1861.

L'Arbre, Etudes sur la vie et la structure des végétaux ligneux; traduit de l'allemand du D' H. Schacht, professeur de botanique à l'Université de Bonn, in-8° de 456 pages. Bruxelles, 1861.

Choix de graines recueillies au jardin botanique de l'Université de Liége en 1860, in-8°. Liége, 1861.

Description et iconographie du Lamproccus Weilbachi, etc., in-8°. Gand, 1861.

Revue générale de l'état et des progrès de l'horticulture belge en 1859 et 1860 dans le Bulletin de la fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

Météorologie de 1859 et de 1860, dans ses rapports avec l'horficulture, in-8°.

Floralies de Liége, de Gand, de Malines, de Namur, etc., dans les Bulletins de ces Sociétés d'horticulture.

(4) Une note intitulée: Sur des larves d'oestre développées dans la peau d'un enfant, in-8°, 7 pages et une planche. (Bulletin de L'Académie royale de médecine de Belgique, 2° série, tome IV, n° 3.

Un mémoire sur les mouvements du cœur, spécialement sur le mécanisme des volontés aurieulo-ventriculaires, in-4°, 140 pages. (Mémoires de L'Académie royale de Belgique, tome XXXIII.)

Rapports, discours et notices.

L'année qui vient de s'écouler a apporté un contingent très-considérable à la Bibliothèque de l'Université. 2,803 volumes ont été inscrits au catalogue d'entrée, parmi lesquels figurent 720 dissertations et 63 manuscrits. Cet accroissement extraordinaire est dû en grande partie à un vote du Conseil communal qui a mis à la disposition du bibliothécaire une somme de deux mille francs destinée à faire des achats à deux ventes remarquables qui ont eu lieu à Bruxelles : celles de MM. de Jonghe et Delrée. Grâce à ce subside, des manuscrits et des ouvrages importants sur l'histoire civile et ecclésiastique de l'ancien pays de Liége ont été acquis. Leur nombre ne s'élève pas à moins de 23 manuscrits et 294 volumes imprimés. Comme les années précèdentes, l'Université doit des remerciments à plusieurs personnes (1) et à quelques sociétés savantes (2), qui ont bien voulu lui offrir leurs publications. Les dissertations dont j'ai fait mention tout à l'heure lui ont également été envoyées par les nombreuses Universités étrangères avec lesquelles elle entretient des rapports suivis.

Par une décision récente, le Collége des bourgmestre et échevins a fait déposer à la Bibliothèque cinq volumineux cartons, contenant plusieurs centaines de gravures d'anciens maîtres, parmi lesquels figurent un grand nombre de maîtres liégeois. Enfin, ces jours derniers, une riche collection de monnaies liégeoises, dont la ville a fait l'acquisition, est venue s'ajouter à toutes ces richesses.

⁽¹⁾ MM. Félix Macors, A. Visschers, Demarteau, J. Desoer, de Thier, Ed. Ducpétiaux, de Borre, Michiels, Van Kessenich, J. Meyers, C. Lurati, J. N. Noel, A. Didot, A. Papadopoulos Krctos, Malherbe, Ch. Loomans, Is. Kufferschlæger, G. Dewalque, J. Ansiaux, Troisfontaines, Raikem, Flechet, Kersten, J. Malou, d'Otreppe de Bouvette, A. Spring, F. Meier, U. Capitaine et Ferd. Henaux.

⁽²⁾ La Société géologique de Vienne, l'Institut géologique liégeois, l'Association britannique pour l'avancement des sciences, et l'Académie impériale de Vienne

Ce sont là, Messieurs, de ces mesures auxquelles on ne saurait trop applaudir. Encore quelques années de persévérance, et le Conseil communal aura rendu un important service non-seulement à la ville qu'il administre, mais à la Belgique entière, en réunissant les monuments dispersés de l'histoire d'une de ses plus belles provinces.

Quant aux locaux, dont je signalais l'année dernière la nécessité urgente, s'ils ne sont pas encore prêts, du moins beaucoup a été fait sous ce rapport dans le cours de cette année. Une vaste construction a comblé le vide qui existait entre le Conservatoire royal de musique et le bâtiment occupé par la bibliothèque. Les divers services auxquels elle est destinée pourront probablement y être installés au printemps prochain. La Salle académique où nous siégeons en ce moment et qui laissait beaucoup à désirer, surtout au point de vue de la lumière, est en voie de recevoir d'importantes améliorations dont vous pouvez, Messieurs, juger par vos propres yeux. Je n'ai donc cette fois que des félicitations et l'expression de la reconnaissance de l'Université à adresser à l'autorité communale. Toutefois, elle est trop éclairée pour croire que tout est fini et qu'elle a pourvu à tous nos besoins. Ceux-ci lui seront signalés en temps opportun; pour le moment je me bornerai à lui indiquer le plus urgent. Si l'Université étouffe, en quelque sorte, dans ses limites présentes, c'est qu'elle n'est pas complètement chez elle; une autre institution occupe une partie de l'espace qui lui est nécessaire. Déjà plusieurs fois il a été question de transporter ailleurs le Conservatoire royal de musique, car c'est à lui que je fais allusion. Je me permets d'appeler toute l'attention du Conseil communal sur ce projet, dont on ne parle plus depuis quelque temps. Sa réalisation contribuerait dans une large mesure à restreindre les réclamations futures de l'Université.

Maintenant, messieurs, que j'ai terminé cet exposé de la situation de l'Université pendant l'année académique qui expire en ce moment, il ne me reste plus qu'à remercier mes honorables et chers collègues de la bienveillance qu'ils m'ont témoignée et de l'indulgence dont ils ont couvert les fautes que, malgré ma bonne volonté, j'ai pu commettre. Ma reconnaissance leur est acquise à jamais. Que M. l'Administrateur-Inspecteur de l'Université me permette également de lui exprimer le regret que j'éprouve de voir cesser entre nous des rapports sur lesquels sa loyauté parfaite et son aménité n'ont jamais laissé planer aucun nuage.

Je ne veux pas non plus me séparer de MM. les Étudiants sans rendre hommage à la discipline et au travail dont le plus grand nombre d'entre eux ont fait preuve pendant ces quatre années où j'étais responsable de leur conduite. Celle-ci a des titres particuliers à vivre dans leur mémoire. Lorsque plus tard leur souvenir se reportera sur le temps de leurs études universitaires, c'est sur elle, je n'en doute pas, qu'ils aimeront à s'arrêter de préférence. Ils se rappelleront, non sans une légitime fierté, les marques de sa haute bienveillance que le Roi leur a prodiguées pendant la visite dont il a honore la ville de Liége. Maintenant que l'émotion bien naturelle qui a suivi ces journées patriotiques est calmée, je leur rappellerai que le premier de leurs devoirs envers eux-mêmes est de conserver sans tache le drapeau qu'ils se sont donné. Pour cela, il faut qu'ils n'oublient jamais que, dans cette grande et laborieuse cité, le respect de l'ordre et le travail sont les seules voies qui conduisent à l'estime publique Ils me rendront, j'espère, cette justice que j'ai respecté leur liberté autant que cela était compatible avec mes devoirs, et que, lorsqu'il m'a fallu sévir, je ne l'ai fait qu'à regret et en tempérant par la forme ce que le fond pouvait avoir de rigoureux. Ils retrouveront les mêmes sentiments dans le nouveau chef de l'Université entre les mains de qui je vais résigner mes fonctions. La seule chose que je lui conteste, c'est de porter à leurs succès, à leur avenir, à leur bonheur, en un seul mot, un intérêt plus profond que celui qui m'a dicté le dernier conseil qu'ils viennent d'entendre.

Monsieur le Recteur,

Je vous transmets cette autorité que le gouvernement m'avait fait l'honneur de me confier, et dont vos sages conseils m'ont plus d'une fois facilité l'exercice; elle ne pouvait passer en de plus dignes mains. Je ne parlerai pas des éminents services que vous avez rendus à l'Université et à la science par votre enseignement et vos écrits; il faut d'autres qualités encore pour remplir les fonctions dont vous venez d'être chargé, et ces qualités depuis longtemps chacun les a reconnues en vous. Vos connaissances en matière d'instruction publique, l'étude approfondie que vous avez faite des plus importantes questions relatives à l'enseignement supérieur, votre expérience des hommes et des choses, les sentiments d'estime et d'affection que vous ont voués vos collègues et la jeunesse que vous allez diriger, tout vous rendra léger un fardeau que j'ai quelquefois trouvé lourd pour mes forces. Je ne crains donc pas d'être démenti par nos honorables collègues en disant que nous sommes heureux de vous voir à notre tête, et que vous pouvez compter sur notre concours le plus dévoué.

M. A. Spring, le nouveau Recteur, a répondu :

Monsieur,

Les paroles que vous venez de m'adresser ajoutent considérablement à l'émotion qui me domine déjà en raison de la solennité du moment. Plein d'humilité en présence de la tâche que je vais aborder, je n'ose pourtant protester contre l'expression de sentiments que je sais inspirés par cette solide amitié dont vous n'avez cessé de m'entourer depuis mes premiers pas à cette Université.

Permettez qu'à mon tour, en prenant pour la première fois la parole au nom du Conseil académique, je vous exprime sa reconnaissance pour les services que vous avez rendus à l'Université pendant une longue et fructueuse carrière d'enseignement et pendant les quatre années de votre rectorat. Vos collègues ont toujours suivi avec intérêt vos remarquables travaux, et ils s'enorguellissent de la haute position qu'ils vous ont acquise dans le monde scientifique. Ils vous remercient pour la dignité avec laquelle vous avez présidé et représenté le Corps professoral: ils se souviendront toujours des relations pleines d'aménité qu'ils ont eu le bonheur d'avoir avec vous comme recteur, et ils continueront, par-dessus tout, à chérir ce noble cœur dont le commerce est devenu pour eux une douce habitude.

Chers collègues,

J'avais sincèrement espéré que le fardeau du rectorat serait imposé à d'autres épaules que les miennes. A présent qu'il en a été décidé autrement, je réponds avec une respectueuse gratitude à la confiance que le gouvernement du Roi a bien voulu placer en moi, et je suis fier de présider un Corps aussi distingué tant par l'élévation de sa mission que par les illustrations qu'il renferme.

J'ai la volonté de bien remplir les devoirs du rectorat; aucun sacrifice ne me coûtera. Mais, pour y réussir, j'ai besoin de votre concours bienveillant. Des témoignages précieux me disent déjà qu'il ne me fera pas défaut.

Messieurs les étudiants,

Les devoirs qui jusqu'à présent me liaient plus particulièrement envers la Faculté de médecine vont donc s'étendre à la grande famille universitaire. Je les assume avec une entière confiance. Vingt-deux années d'enseignement à cette Université m'ont fait voir que notre jeunesse ne le cède à aucune autre ni en intelligence, ni en dignité. Aussi, si mes fonctions m'obligent à veiller sans cesse à la régularité et au bon ordre tant dans l'intérieur qu'au dehors de l'Université, soyez persuadés, Messieurs, que je ne refuserai à aucun d'entre vous les égards qui sont dus à des jeunes hommes qui viennent se préparer ici pour occuper un jour dans le pays ou au dehors les positions les plus élevées dans l'ordre social, civil et politique, et qui sont, en définitive, selon une parole descendue, à cette place même, d'augustes lèvres, l'espoir du poys.